

Séjour en terre française pour formation par des argentins

Par amicale, le 18/06/2009 à 16:07

Bonjour,

Je voudrais savoir, si une asociation de fait (c'est-à-dire un amicale, un club de gens partageant une passion commune) peut solliciter des enseigants argentins, vivant en Argentine, pour effectuer un stage moyennant rétribution; la durée de séjour n'excédant pas deux semaines par an.

Chaque membre intéressé, s'acquittant de sa dépense.

Par anais16, le 18/06/2009 à 18:23

Bonjour,

cela est tout à fait possible.

L'Argentine fait partie des pays n'ayant pas à produire de visa court séjour pour entrer en France. Si comme vous le dites, ces stages ne durent pas plus de trois mois alors cela est tout à fait faisable.

Par amicale, le 18/06/2009 à 18:25

Meri Anaïs.

ar amicale , le 18/06/2009 à 18:26	
lerci, Anaïs.	